



arcOpole PRO DT-DICT

Guide de Migration 4 Version 4.1

31/07/2025

À propos du Guide

Les informations contenues dans ce document pourront faire l'objet de modifications sans préavis de la part de 1Spatial.

Sauf mention contraire, les sociétés, les noms et les données utilisés dans les exemples sont fictifs.

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou transmise à quelque fin ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, sans la permission expresse et écrite de 1Spatial.

Limitation de garantie et de responsabilité

1Spatial a réalisé tous les tests nécessaires et suffisants du Progiciel et a vérifié la conformité de son guide.

Le client reconnaît que dans l'état actuel de la technologie informatique, le fonctionnement du Progiciel est susceptible d'être interrompu ou affecté par des bogues. 1Spatial ne garantit pas que le Progiciel, le média d'installation, la clef ou la documentation livrés soient exempts d'erreurs, de bogues ou d'imperfections.

Ainsi, le client doit effectuer toutes les sauvegardes, prévoir et effectuer toutes les procédures de remplacement en vue d'éventuelles défaillances du Progiciel, prendre toutes les mesures appropriées pour se prémunir contre toute conséquence dommageable due à l'utilisation ou la non-utilisation du Progiciel.

Il est expressément convenu que 1Spatial ne sera en aucun cas responsable des dommages directs ou indirects dus à l'utilisation du Progiciel.

L'utilisation du Progiciel est soumise à la signature par le client du contrat de droit d'utilisation des logiciels de 1Spatial.

Marques déposées

Ce progiciel est une marque déposée de 1Spatial.

Ce progiciel, développé par 1Spatial, est une marque déposée et est la propriété exclusive de 1Spatial. Toutes les autres marques citées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Copyright © 2025, 1Spatial. Tous droits réservés.

TABLE DES MATIÈRES

1	MIGRATION DE 4.0.1 OU 4.0.2 VERS 4.1	5
1.1	Préalable	5
1.2	Mise à jour de la base de données	5
1.3	Migration de la configuration	5
1.3.1	Aide en ligne	5
1.3.2	Rapports liste des réseaux	6
1.3.3	Messages plus explicites dans les contrôles de validité d'une demande	6
1.3.3.1	Explications	6
1.3.3.2	Modification du paramétrage	6
1.3.4	Gestion des demandes DT qui n'attendent pas de réponse	7
1.3.5	Recherche par un service de géocodage ArcGIS	8
1.4	Vérification de l'installation	8
2	MIGRATION DE 4.0 VERS 4.0.1	9
2.1	Préalable	9
2.2	Migration de la configuration	9
2.2.1	Correction du message lors de l'import de demande avec un n° déjà existant ou une DICT liée à une DT	9
2.3	Vérification de l'installation	10
3	MIGRATION DE 3.X VERS 4.0	11
3.1	Préalable	11
3.2	Mise à jour de la base de données	11
3.3	Migration de la configuration	11
3.3.1	Aide en ligne	11
3.3.2	Mise à jour de la liste des jours fériés jusqu'en 2026	12
3.3.3	Définition des seuils de recherche de réseau autour de l'emprise de réseau	12
3.3.3.1	Explications	12
3.3.3.2	Paramétrage	12
3.3.4	Définition des délais de réponses légaux aux demandes	13
3.3.4.1	Explications	13
3.3.4.2	Paramétrage	13
3.3.5	Messages plus explicites lors de l'import de demande avec un n° déjà existant ou une DICT liée à une DT	14
3.3.5.1	Explications	14

3.3.5.2	Modification du paramétrage	14
3.3.6	Vérification des codes INERIS des réseaux	15
3.3.6.1	Explications	16
3.3.6.2	Vérification du paramétrage	16
3.3.7	Export des documents d'une demande dès l'état VALIDÉ	17
3.3.7.1	Explications	17
3.3.7.2	Modification du paramétrage	17
3.3.8	Signature électronique des PDF	17
3.3.8.1	Explications	17
3.3.8.2	Modification du paramétrage	17
3.3.9	Précision des réseaux lors de l'export vectoriel	18
3.3.9.1	Explications	18
3.3.9.2	Republication du service de géotraitement	19
3.3.9.3	Modification du paramétrage	20
3.3.10	Téléchargement de pièces jointes par un lien de téléchargement	21
3.3.10.1	Explications	21
3.3.10.2	Paramétrage	21
3.3.11	Personnalisation des courriels de réponse par exploitant	23
3.3.11.1	Explications	23
3.3.11.2	Paramétrage	24
3.3.11.3	Mise à jour des modèles de réponse par courriel	25
3.3.12	Import de demande par relevé de courriels (accusés de réception et courriels de suivi (redirection))	25
3.3.12.1	Explications	25
3.3.12.2	Paramétrage	26
3.4	Vérification de l'installation	26

1 MIGRATION DE 4.0.1 OU 4.0.2 VERS 4.1

1.1 PRÉALABLE

Ce chapitre décrit la migration de DT-DICT d'une version 4.0.1 ou 4.0.2 (arcOpole PRO serveur 139.3 à 140.3) vers la version 4.1 (arcOpole PRO 140.4).

Avant d'effectuer la migration du module DT-DICT, la migration d'arcOpole PRO Serveur en version 140.4 doit avoir été effectuée (voir le guide de migration d'arcOpole PRO serveur).

Suite à la migration d'arcOpole PRO Serveur, il doit y avoir un dossier dtdict dans le dossier :

...\1Spatial\OpServeur\Ressources_installation

1.2 MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES

Le service arcOpole PRO serveur doit être arrêté pour effectuer la migration. Il pourra être redémarré après la fin de la migration de DT-DICT 4.1 (et des éventuels autres modules à migrer).

La migration va modifier les tables DT, DICT et ATU, puis recréer les vues utilisant ces tables (vues DEMANDE et DEMANDEUR).

Si d'autres vues ont été créées par l'utilisateur sur une des tables DT, DICT ou ATU, il faut supprimer ces vues avant la migration (et ensuite recréer ces vues), sinon le script de migration va échouer.

Le script pour effectuer la mise à niveau du modèle de données est dans le dossier :

...\ressources_installation\dtdict\installation\install_base\ Migration_3.1_4.0_vers_4.x

Le contenu de ce dossier doit être utilisé à partir du poste qui héberge ArcGIS® Server.

Suivez les instructions du fichier « migration.txt » présent dans ce dossier, pour mettre à jour la base de données.

1.3 MIGRATION DE LA CONFIGURATION

1.3.1 Aide en ligne

Éditer le fichier : ...\\config\dtdict\dtdict.properties

Chercher la ligne :

dtdict.client.help.url=...

et la remplacer par :

dtdict.client.help.url=https://1spatial.com/documentation/arcOpole PRO/arcOpole PRO DT-DICT/4.1/arcOpole PRO DT-DICT Guide Utilisateur/

1.3.2 Rapports liste des réseaux

Dans le dossier ...\\modules\\dtdict\\reports, remplacer le fichier reseaux.jrxml à partir de la distribution dans : ...\\ressources_installation\\dtdict\\aOpServeur\\modules\\dtdict\\reports

Si ce rapport JASPER a été modifié par le client, il faut réappliquer les modifications sur ce nouveau fichier (le fichier avant migration a été copié dans un dossier de sauvegarde lors de la migration d'arcOpole PRO Serveur).

1.3.3 Messages plus explicites dans les contrôles de validité d'une demande

1.3.3.1 Explications

Quand une demande est importée ou créée, les vérifications sur les dates de réception, déclaration et début de travaux, précisent maintenant exactement les dates.

Par exemple :

"Le délai entre la date de déclaration et la date de réception (18/01/2024) d'une demande est supérieur à 10 jours"

Devient :

"Le délai entre la date de déclaration (01/01/2024) et la date de réception (18/01/2024) d'une demande est supérieur à 10 jours (18 jour(s))"

1.3.3.2 Modification du paramétrage

Modifier le fichier : ...\\config\\dtdict\\sequencer\\verifier.canprocess.groovy

Ce fichier a pu être modifié pour le client, donc il ne faut pas forcément l'écraser par celui de la distribution.

Avec un outil tel que WinMerge, comparer le fichier **verifier.canprocess.groovy** entre celui qui est dans le dossier : ...\\config\\dtdict\\sequencer\\

Et celui de la distribution dans :

...\\ressources_installation\\dtdict\\aopserveur\\config\\dtdict\\sequencer

et appliquer les différences (sans effacer les modifications qui aurait pu être faites spécifiquement pour le client).

Résumé des modifications à apporter par rapport au fichier de la version 4.0.x :

(lignes originales, puis lignes modifiées)

Ligne 17 :

```
def delayReception = item.getDelayReception();
if (delayReception > 10)
    item.getAnalyzeResult().addWarning("Le délai entre la date de déclaration et la date
de réception d'une demande est supérieur à 10 jours");
else if (delayReception < 0)
    item.getAnalyzeResult().addFatal("Date de la demande invalide");
```

```
def delayReception = item.getDelayReception();
if (delayReception > 10) {
    item.getAnalyzeResult().addWarning("Le délai entre la date de déclaration
("+item.getDateDeclarationDemandeString()+") et la date de réception
("+item.getDateReceptionDemandeString()+") d'une demande est supérieur à 10 jours
("+delayReception+" jour(s)");
}
else if (delayReception < 0) {
    item.getAnalyzeResult().addFatal("La date de déclaration de la demande
("+item.getDateDeclarationDemandeString()+") est supérieure à la date de réception
("+item.getDateReceptionDemandeString()+")");
}
```

Ligne 24 :

```
def delayChantier = item.getDelayChantierDict();
if(delayChantier!=0) {
    if (delayChantier < 0)
        item.getAnalyzeResult().addError("La date de commencement des travaux est
antérieure à la date de réception de la demande");
    else if (delayChantier < 2)
        item.getAnalyzeResult().addError("Le délai entre la date de réception et la
date de commencement des travaux est inférieur à 2 jours");
```

```
def delayChantier = item.getDelayChantierDict();
if(delayChantier!=0) {
    if (delayChantier < 0) {
        item.getAnalyzeResult().addError("La date de commencement des travaux de la
demande ("+item.getDateDebutTravauxString()+") est inférieure à la date de réception
("+item.getDateReceptionDemandeString()+")");
    }
    else if (delayChantier < 2) {
        item.getAnalyzeResult().addError("Le délai entre la date de réception
("+item.getDateReceptionDemandeString()+") et la date de commencement des travaux
("+item.getDateDebutTravauxString()+") est inférieur à 2 jours");
    }
}
```

1.3.4 Gestion des demandes DT qui n'attendent pas de réponse

Dans le dossier : ...\\config\\dtdict\\sequencer

Remplacer les fichiers :

- archiver.canprocess.groovy
- dtdict-sequencer.json

Par ceux de la distribution présent dans :

...\\ressources_installation\\dtdict\\aopserveur\\config\\dtdict\\sequencer

1.3.5 Recherche par un service de géocodage ArcGIS

Pour mettre en place la recherche d'adresse par un service de géocodage ArcGIS, se référer à la documentation d'installation, § 7.9.1.2 Recherche par un service de géocodage ArcGIS.

1.4 VÉRIFICATION DE L'INSTALLATION

La migration de DT-DICT est terminée.

Si DT-DICT était le seul module actif d'arcOpole PRO Serveur, vous pouvez redémarrer les services Windows.

- ▶ arcOpole PRO Serveur Database (aOpServerDatabase)
- ▶ arcOpole PRO Serveur (arcOpolePROServer)

Si d'autres modules sont à migrer, terminer leur migration avant de redémarrer les services d'arcOpole PRO Serveur.

Une fois les services redémarrés, vérifier que l'accès est fonctionnel par l'url :

<https://<serveur arcopolepro>/arcopolepro/apps/dtdict/index.html>

En cas de problème, consulter les fichiers de log :

- ▶ ...\\log\\arcopolepro.log
- ▶ ...\\log\\dtdict.log

2 MIGRATION DE 4.0 VERS 4.0.1

2.1 PRÉALABLE

Ce chapitre décrit la migration de DT-DICT d'une version 4.0 (arcOpole PRO serveur 139.0 à 139.2) vers la version 4.0.1 (arcOpole PRO serveur 139.3).

Avant d'effectuer la migration du module DT-DICT, la migration d'arcOpole PRO Serveur en version 139.3 doit avoir été effectuée (voir le guide de migration d'arcOpole PRO serveur).

Suite à la migration d'arcOpole PRO Serveur, il doit y avoir dans un dossier dtdict dans le dossier :

...\1Spatial\OpServeur\Ressources_installation

2.2 MIGRATION DE LA CONFIGURATION

2.2.1 Correction du message lors de l'import de demande avec un n° déjà existant ou une DICT liée à une DT

Modifier le fichier : ...\\config\\dtdict\\sequencer\\verifier.canprocess.groovy

Ce fichier a pu être modifié pour le client, donc il ne faut pas forcément l'écraser par celui de la distribution.

Avec un outil tel que WinMerge, comparer le fichier **verifier.canprocess.groovy** entre celui qui est dans le dossier : ...\\config\\dtdict\\sequencer\\

Et celui de la distribution dans :

...\\ressources_installation\\dtdict\\aopserveur\\config\\dtdict\\sequencer

et appliquer les différences (sans effacer les modifications qui aurait pu être faites spécifiquement pour le client).

Correction à apporter (par rapport à la version 4.0) :

(lignes originales, puis lignes modifiées)

Ligne 35 :

```
case "NOT_FOUND" :  
  
    item.getAnalyzeResult().addError("La DT  
(n°: '"+item.getDemande().getDt().getNoConsultTeleservice()+"', Exploitant:  
 '"+item.getDemande().getId_exploitant()+"') liée à cette DICT n'existe pas dans la base de  
 données.");  
  
    break;
```

```
case "NOT_FOUND" :  
  
    if (item.getDemande().getDt() == null) {  
  
        // item.getAnalyzeResult().addError("Cette DICT n'a pas fait l'objet d'une DT  
 préalable.");  
  
    } else {  
  
        item.getAnalyzeResult().addError("La DT  
(n°: '"+item.getDemande().getDt().getNoConsultTeleservice()+"', Exploitant:  
 '"+item.getDemande().getId_exploitant()+"') liée à cette DICT n'existe pas dans la base de  
 données.");  
  
    }  
  
    break;
```

2.3 VÉRIFICATION DE L'INSTALLATION

La migration de DT-DICT est terminée.

Si DT-DICT était le seul module actif d'arcOpole PRO Serveur, vous pouvez redémarrer les services Windows.

- arcOpole PRO Serveur Database (aOpServerDatabase)
- arcOpole PRO Serveur (arcOpolePROServer)

Si d'autre modules sont à migrer, terminer leur migration avant de redémarrer les services d'arcOpole PRO Serveur.

Une fois les services redémarrés, vérifier que l'accès est fonctionnel par l'url :

<https://<serveur arcopolepro>/arcopolepro/apps/dtdict/index.html>

En cas de problème, consulter les fichiers de log :

- ...\\log\\arcopolepro.log
- ...\\log\\dtdict.log

3 MIGRATION DE 3.X VERS 4.0

3.1 PRÉALABLE

Ce chapitre décrit la migration de DT-DICT d'une version 3.x à 3.4.1 (arcOpole PRO serveur 137.7 à 138.11) vers la version 4.0 (arcOpole PRO serveur 139.0 à 139.2).

! Si la version de DT-DICT est antérieure à la version 3.x (version d'arcOpole PRO Serveur antérieure à la version 137.7), il faut tout d'abord migrer vers DT-DICT version 3.1 en suivant le guide de migration vers AOP Serveur 137.7 (AOP-Serveur Guide Migration v137.6-v137.7.pdf).

Avant d'effectuer la migration du module DT-DICT, la migration d'arcOpole PRO Serveur en version 139 doit avoir été effectuée (voir le guide de migration d'arcOpole PRO serveur 139).

Suite à la migration d'arcOpole PRO Serveur, il doit y avoir dans un dossier **dtDict** dans le dossier :

...\1Spatial\AOpServeur\Ressources_installation

3.2 MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES

Le service arcOpole PRO serveur doit être arrêté pour effectuer la migration. Il pourra être redémarré après la fin de la migration de DT-DICT 4.0 (et des éventuels autres modules à migrer).

La migration va modifier les tables DT, DICT et ATU, puis recréer les vues utilisant ces tables (vues DEMANDE et DEMANDEUR).

Si d'autres vues ont été créées par l'utilisateur sur une des tables DT, DICT ou ATU, il faut supprimer ces vues avant la migration (et ensuite recréer ces vues), sinon le script de migration va échouer.

Le script pour effectuer la mise à niveau du modèle de données est dans le dossier :

...\ressources_installation\dtDict\installation\install_base\Migration_3.1_3.4.1_vers_4.0

Le contenu de ce dossier doit être utilisé à partir du poste qui héberge ArcGIS® Server

Suivez les instructions du fichier « migration.txt » présent dans ce dossier, pour mettre à jour la base de données.

3.3 MIGRATION DE LA CONFIGURATION

3.3.1 Aide en ligne

Éditer le fichier : ...\\config\\dtDict\\dtDict.properties

Chercher la ligne :

`dtDict.client.help.url=/arcopolepro/apps/aide/dtDict/index.htm`

et la remplacer par :

`dtDict.client.help.url=/arcopolepro/apps/dtDict/WebHelp/index.html`

3.3.2 Mise à jour de la liste des jours fériés jusqu'en 2026

À partir du dossier de la distribution : ...\\ressources_installation\\dtdict\\aopserveur\\config\\dtdict

copier le fichier **jourferie.json**

vers le dossier : ...\\config\\dtdict

! Pour les départements d'Alsace-Lorraine, compléter ce fichier avec les jours fériés supplémentaires de ces départements.

3.3.3 Définition des seuils de recherche de réseau autour de l'emprise de réseau

Ce paramétrage est optionnel, mais il est conseillé de l'ajouter dans la configuration, afin qu'il soit plus facile à modifier ultérieurement si nécessaire.

Ce paramétrage se fait dans le fichier ...\\config\\dtdict\\exploitants.json, pour chacun des exploitants.

3.3.3.1 Explications

Lors de la recherche de réseaux à proximité de l'emprise de travaux, la recherche se fait en se basant sur des seuils de distance de recherche (par défaut 10, 100 et 200m.).

Si l'emprise de travaux intersecte à moins de 10m. la couche d'impact d'un réseau, ce réseau sera considéré comme concerné par les travaux.

Sinon, le réseau sera considéré comme non concerné, et dans le récépissé de la demande de travaux, il sera indiqué « réseau non concerné » et « distance > à X m » avec pour X :

- ▶ Si l'emprise intersecte à moins de 100m., « distance > à 10m »
- ▶ Si l'emprise intersecte à moins de 200m., « distance > à 100m »
- ▶ Sinon, « distance > à 200m »

Le 1er seuil (10m) permet donc de déterminer si un réseau est impacté par des travaux, les seuils suivants ne servent que pour indiquer « réseau non concerné, distance > X m. » avec X = 10, 100 ou 200.

3.3.3.2 Paramétrage

Modifier le fichier : ...\\config\\dtdict\\exploitants.json

pour chacun des exploitants, chercher la propriété « **reseaux** » et insérer avant cette propriété « **seuilsRechercheReseaux** » avec la valeur [10,100,200] :

```
...  
"seuilsRechercheReseaux": [10,100,200],  
"reseaux": [  
...  
]
```

La liste de seuils doit être composée d'au moins une valeur entière strictement positive.

Si cette propriété « **seuilsRechercheReseaux** » n'est pas définie, la liste des seuils est 10,100,200.

Exemple : Si on ne veut considérer une emprise de travaux comme concernée par un réseau, que si elle est à 1m. maximum de la couche d'impact de travaux, et que si elle est non concernée, on veut indiquer si elle à une distance supérieure à 1, 50, 100 ou 200m, on indiquera comme seuils :

```
"seuilsRechercheReseaux": [1, 50, 100, 200],
```

3.3.4 Définition des délais de réponses légaux aux demandes

3.3.4.1 Explications

La version 4.0 de DT-DICT permet :

- ▶ de paramétrer les délais de réponses légaux aux demandes ;
- ▶ de prendre en compte le fait que les demandes soient dématérialisées ou non (ce qui influe sur les délais) ;
- ▶ de prendre en compte le fait que le déclarant ait fait une relance ou pas (ce qui influe sur les délais).

Pour plus d'explications, consulter le guide d'installation DT-DICT version 4.0, chapitre 7.4 Définition des délais de réponses aux demandes.

3.3.4.2 Paramétrage

Modifier le fichier : ...\\config\\dtdict\\dtdict.properties

supprimer les lignes suivantes :

```
dtdict.sequencer.dt.lateDayCount=7  
dtdict.sequencer.dict.lateDayCount=8  
dtdict.sequencer.dtdict.lateDayCount=9  
dtdict.sequencer.atu.lateDayCount=1
```

Puis en prenant exemple sur le fichier de la distribution

... \\ressources_installation\\dtdict\\aopserveur\\config\\dtdict\\dtdict.properties

ajouter les lignes :

```
# délais légaux de réponse aux demandes dématérialisées (en jours ouvrés)  
dtdict.reponses.dematLateDayCount.dt=9  
dtdict.reponses.dematLateDayCount.dict=7  
dtdict.reponses.dematLateDayCount.dtdict=9  
dtdict.reponses.dematLateDayCount.atu=1  
  
# délais légaux de réponse aux demandes non dématérialisées (en jours ouvrés)  
dtdict.reponses.nondematLateDayCount.dt=15  
dtdict.reponses.nondematLateDayCount.dict=9  
dtdict.reponses.nondematLateDayCount.dtdict=15  
dtdict.reponses.nondematLateDayCount.atu=1  
  
# délais légaux de réponse pour les demandes en relance (2 jours ouvrés)  
dtdict.reponses.relanceLateDayCount.dt=2  
dtdict.reponses.relanceLateDayCount.dict=2  
dtdict.reponses.relanceLateDayCount.dtdict=2
```

```
# pour des demandes importées par xml manuellement, la demande doit-elle être par défaut
considérée comme dématérialisée ou non (par défaut true)
dtdict.dematerialisation.importXML=true
# pour des demandes saisies manuellement, la demande doit-elle être par défaut en mode
dématérialisée ou non (par défaut false)
dtdict.dematerialisation.saisieManuelle=false

# pour des demandes reçues par mail ou importées par xml et considérées comme dématérialisées
(selon les options précédentes) :
dtdict.dematerialisation.reponseFax=true
# true : si la réponse est attendue par fax, la
demande reste considérée comme dématérialisée
# false : considérée comme non dématérialisée
dtdict.dematerialisation.reponseCourrier=true
# true : si la réponse est attendue par courrier,
la demande reste considérée comme dématérialisée
# false : considérée comme non dématérialisée
```

Pour plus d'informations, consulter le guide d'installation DT-DICT version 4.0, chapitre 7.4.2 Délais de réponse légaux.

3.3.5 Messages plus explicites lors de l'import de demande avec un n° déjà existant ou une DICT liée à une DT

3.3.5.1 Explications

Quand une demande est importée mais que son n° de téléconsultation est déjà présent dans la base, le message d'erreur doit préciser le n° de téléconsultation en doublons.

De même une demande de type DICT est importée, mais que la DT liée à cette DICT n'a pas déjà été importée, le message doit préciser le n° de téléconsultation de la DT manquante.

3.3.5.2 Modification du paramétrage

Modifier le fichier : ...\\config\\dtdict\\sequencer\\verifier.canprocess.groovy

Ce fichier a pu être modifié pour le client, donc il ne faut pas forcément l'écraser par celui de la distribution.

Avec un outil tel que WinMerge, comparer le fichier **verifier.canprocess.groovy** entre celui qui est dans le dossier : ...\\config\\dtdict\\sequencer\\

Et celui de la distribution dans :

...\\ressources_installation\\dtdict\\aopserveur\\config\\dtdict\\sequencer

et appliquer les différences (sans effacer les modifications qui aurait pu être faites spécifiquement pour le client).

Résumé des modifications à apporter par rapport au fichier de la version 3.x :

(lignes originales, puis lignes modifiées)

Ligne 12 :

```
item.getAnalyzeResult().addFatal("Il existe déjà une demande avec ce numéro de consultation du téléservice");
```

```
item.getAnalyzeResult().addFatal("Il existe déjà une demande avec ce numéro de consultation du téléservice (n°: '"+item.getDemande().getNoConsultTeleservice()+"', Exploitant: '"+item.getDemande().getId_exploitant()+"').");
```

Ligne 35 :

```
item.getAnalyzeResult().addError("La DT liée à la DICT n'existe pas dans la base de données");
```

```
item.getAnalyzeResult().addError("La DT (n°: '"+item.getDemande().getDt().getNoConsultTeleservice()+"', Exploitant: '"+item.getDemande().getId_exploitant()+"') liée à cette DICT n'existe pas dans la base de données.");
```

Ligne 41 :

```
item.getAnalyzeResult().addError("Le délai entre la date de réception de la DICT et la date de réponse de la DT préalable est supérieur à 10 jours");
```

```
item.getAnalyzeResult().addError("Le délai entre la date de réception de cette DICT et la date de réponse de la DT préalable (n°: '"+item.getDemande().getDt().getNoConsultTeleservice()+"') est supérieur à 10 jours.");
```

Ligne 44 :

```
item.getAnalyzeResult().addWarning("Les deux emprises ne se croisent pas (distance : " + distance + " mètres).");
```

```
item.getAnalyzeResult().addWarning("Les emprises de cette DICT et de sa DT liée (n°: '"+item.getDemande().getDt().getNoConsultTeleservice()+"') ne se croisent pas (distance : " + distance + " mètres).");
```

Ligne 47 :

```
item.getAnalyzeResult().addWarning("La DT liée n'a pas été validée");
```

```
item.getAnalyzeResult().addWarning("La DT liée (n°: '"+item.getDemande().getDt().getNoConsultTeleservice()+"') à cette DICT n'a pas été validée.");
```

Ligne 50 :

```
item.getAnalyzeResult().addWarning("Les deux emprises ne se croisent pas (distance : " + distance + " mètres).");
```

```
item.getAnalyzeResult().addWarning("La DT liée (n°: '"+item.getDemande().getDt().getNoConsultTeleservice()+"') à cette DICT n'a pas été validée.");
```

3.3.6 Vérification des codes INERIS des réseaux

3.3.6.1 Explications

Chaque réseau (ouvrage en vocabulaire INERIS) de chaque exploitant, doit déclarer le code INERIS de ce réseau, tel qu'il a été déclaré auprès de l'INERIS lors de la déclaration des réseaux (ouvrage).

Ces codes INERIS doivent **impérativement** correspondre au code ouvrage qui a été déclaré auprès de l'INERIS. Si ces codes ne correspondent pas exactement à leur déclaration auprès de l'INERIS (y compris minuscules/majuscules), le traitement des demandes reçues sous forme de fichier XML ne fonctionnera pas correctement.

Voir sur le site web de l'INERIS

<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/communication/manuels-dutilisation---exploitants.html>

Partie 2 - Gestion de mon réseau : Télécharger la notice (2.6Mo),
et dans cette notice, "Création d'un ouvrage".*

3.3.6.2 Vérification du paramétrage

Dans le fichier : ...\\config\\dtdict\\exploitants.json

pour chaque exploitant, dans chaque objet de sa propriété « **reseaux** », vérifier que la propriété « **code_ineris** » contient bien une liste non vide (une liste est entre crochets []) et contenant le code INERIS du réseau.

Exemple :

```
"reseaux" : [  
  {  
    "nom" : "mon reseau1",  
    ...  
    "codes_ineris":["code1"],  
    ...  
  },  
]
```

Si plusieurs codes INERIS ont été déclarés, les séparer par des virgules.

Exemple :

```
reseaux" : [  
  {  
    "nom" : "mon reseau1",  
    ...  
    "codes_ineris":["code1","code2"],  
    ...  
  },  
]
```


3.3.7 Export des documents d'une demande dès l'état VALIDÉ

3.3.7.1 Explications

Il faut pouvoir exporter les documents de réponse à une demande dès qu'elle est dans l'état VALIDÉ (alors qu'avec DT-DICT version 3.x, il faut attendre qu'elle ait été envoyée, pour pouvoir accéder au bouton d'export).

Cet export se fait par le bouton « EXPORTER » qui apparaît en bas gauche du résumé d'une demande.

3.3.7.2 Modification du paramétrage

Modifier le fichier : ...\\aopserver\\config\\dtdict\\sequencer\\dtdict-sequencer.json

Rechercher les lignes (vers la ligne 170) :

```
{
  "@type" : "ScriptedAction",
  "name" : "Exporter",
  "states" : "[ 'ENVOYEE' ]",
  "priority" : "2",
  "mode" : "service",
  "process" : ""
},
```

Et les remplacer par :

```
{
  "@type" : "ScriptedAction",
  "name" : "Exporter",
  "states" : "[ 'ENVOYEE', 'VALIDEE' ]",
  "priority" : "2",
  "mode" : "service",
  "process" : ""
},
```

3.3.8 Signature électronique des PDF

3.3.8.1 Explications

Avec DT-DICT version 3.x, les PDF produits pour les réponses aux demandes sont toujours signés électroniquement (sauf les atlas PDF qui ne sont jamais signés).

Les documents sont signés par défaut par un certificat autosigné livré avec l'application, donc qui n'a pas une valeur légale.

En version 4.0, cette signature est optionnelle (pour éviter de signer des documents par un certificat qui n'a pas de validité).

3.3.8.2 Modification du paramétrage

Modifier le fichier : ...\\config\\dtdict\\dtdict.properties

Ajouter la ligne :

```
dtdict.crypto.keystorepassword=changeit
```

! **Même si l'utilisateur n'a pas mis en place la signature électronique des PDF, il faut configurer chaque exploitant pour indiquer s'il utilise ou non une signature électronique.**

Les certificats permettant la signature électronique sont contenus dans le fichier :

`...\modules\dtDict\certificates\arcopolepro-dtdict.jks`

Si le client a mis en place son propre certificat de signature de PDF, ne pas toucher à ce fichier.

Sinon, remplacer ce fichier par le fichier de la distribution présent dans :

`...\ressources_installation\dtDict\aoServer\modules\dtDict\certificates`

Ce fichier contient un certificat autosigné (donc non valide légalement) mais qui peut être utilisé pour faire des tests de signature.

Que l'on ait remplacé ou non le fichier `.jks`, modifier le fichier :

`...\config\dtDict\exploitants.json`

Pour chaque exploitant, au même niveau que les propriétés « **mapConfig** » et « **reseaux** », ajouter une propriété « **signaturePDF** » :

```
"mapConfig": {  
  ...  
},  
"signaturePDF": {  
  "signature": false,  
  "keypairAlias": "dtDict",  
  "keypairPassword": "changeit",  
  "nomSignataire": null,  
  "motif": "DT-DICT",  
  "lieu": "Nîmes, France"  
},  
"reseaux": [  
  { ...  
}
```

Avec "signature" : false, les PDF ne seront pas signés.

Pour plus d'information sur la mise en place de signature électronique, consulter le guide d'installation DT-DICT version 4.0, chapitre 7.11.8, Signature électronique des PDF et chapitre 9.9, Mise en œuvre de la signature électronique des PDF par un certificat.

3.3.9 Précision des réseaux lors de l'export vectoriel

3.3.9.1 Explications

L'export vectoriel a un nouveau paramètre optionnel qui permet de paramétrer la précision des données réseaux (en fonction de leur classe de précision) en indiquant une distance de précision.

Ce paramètre est optionnel, mais afin qu'il puisse être pris en compte le cas échéant, il est **indispensable de mettre à jour** le service de géotraitement d'export vectoriel en le republiant.

Pour plus d'informations sur la notion de classes de précision, consulter le guide d'installation DT-DICT version 4.0, chapitre 7.12, Paramétrage pour l'export vectoriel.

La distance de précision peut être paramétrée (de façon optionnelle) :

- ▶ soit au niveau d'un exploitant (toutes les données réseaux de cet exploitant ont la même précision),
- ▶ soit au niveau d'un réseau (toutes les données d'un réseau ont la même précision),
- ▶ soit pour chacune des classes d'entités du réseau.

La précision au niveau d'une classe d'entités est prioritaire par rapport au niveau du réseau, elle-même prioritaire par rapport au niveau exploitant.

Si cette distance n'est pas paramétrée, elle est de 0, c'est-à-dire que seules les données réseaux qui intersectent l'emprise du chantier, seront exportées.

3.3.9.2 Republication du service de géotraitement

Sur le serveur ArcGIS® Server :

Afin de conserver la configuration de la précédente publication du service de géotraitement :

Renommer le dossier ...**arcgisserver\dtDict\exportvectoriel** en **exportvectoriel.old**

Recopier dans le dossier :

...**arcgisserver\dtDict**

le dossier **exportvectoriel** présent dans la distribution dans le dossier :

...**ressources_installation\dtDict\installation\install_geoprocessing\dtDict**

Recopier les fichiers suivants de **exportvectoriel.old** vers **exportvectoriel** :

- **config-exportsvectoriels.xml**
- le ou les fichiers **.sde** (probablement **exportvectoriel.sde**)

Recopier les fichiers suivants de **exportvectoriel.old\outils** vers **exportvectoriel\outils** :

- **configGPExportVectoriel.json**
- **creation_GPServices_DTDICT_ExportVectoriel.bat**

! **Attention.** Si la version précédente de DT-DICT était la 3.1 ou 3.2, la version de python utilisée pour l'outil de géotraitement était la version 2.
La publication du service de géotraitement d'export vectoriel exige d'utiliser la version 3 de python.

Il faut donc modifier le fichier **creation_GPServices_DTDICT_ExportVectoriel.bat** pour utiliser la version 3 de python :

```
SET PYTHON_PATH="C:\Program Files\ArcGIS\Server\framework\runtime\ArcGIS\bin\Python\envs\arcgispro-py3"
```

! Si vous avez ArcGIS[®] Pro d'installé sur le serveur en plus d'ArcGIS[®] Server, vous devez renseigner comme chemin, le chemin du Python d'ArcGIS[®] Pro, à la place de celui d'ArcGIS[®] Server.

Republier le service en exécutant **creation_GPServices_DTDICT_ExportVectoriel.bat**

En cas de problème lors de la publication, vérifier la configuration en consultant le guide d'installation DT-DICT version 4.0, chapitre 5.3, Mise en place du service de géotraitement d'export vectoriel.

3.3.9.3 Modification du paramétrage

La définition de la précision de données réseau se fait dans le fichier :

...\arcgisserver\dtDict\exportvectoriel\config-exportsvectoriels.xml

Pour définir la précision des données il faut définir un attribut « **precision** » au niveau des exploitants, des réseaux ou des couches.

Si cette précision n'est pas paramétrée, elle est de 0.

Si cette précision par défaut de 0 convient, il n'est pas nécessaire de modifier le fichier de configuration **config-exportsvectoriels.xml**

Définition de la précision :

- Si elle est définie au niveau d'un exploitant, elle est valable pour toutes les couches à exporter de cet exploitant.
- Si elle est définie au niveau d'un réseau, elle est valable pour toutes les couches de ce réseau (et remplace la précision définie au niveau de l'exploitant).
- Si elle est définie au niveau d'une couche, elle est valable que pour cette couche (et remplace la précision définie au niveau du réseau ou de l'exploitant).

Pour plus d'information, consulter le guide d'installation DT-DICT version 4.0, chapitre 7.12, Paramétrage pour l'export vectoriel.

Exemple :

```
<?xml version="1.0" encoding="utf-8" ?>
<!-- configuration de l'export vectoriel -->
<ConfigExportsVectoriels>
  <!-- paramètre d'accès à GDAL -->
  <GDAL pathGDAL="C:\arcgisserver\dtDict\exportvectoriel\gdal\gdal-3-1-3" ogr2ogr="ogr2ogr.exe"/>
  <Exploitant id_exploitant="_id_exploitant1" GDB="exportvectoriel.sde" precision="10">
    <!-- Descriptions des réseaux à exporter -->
    <Reseau nom="Eau potable" nomdossier="eau" precision="1.5">
      <FormatExport type="ALL">
        <!-- les couches de ce réseau à exporter -->
```

```
<Couche source="reaua" dest="Reaua" precision="0.5"> <!-- une couche à exporter -->
  <Filtre>dt_classe = 'A'</Filtre> <!-- filtre sur les données à exporter -->
  <Champ source="id_arc"/>
```

3.3.10 Téléchargement de pièces jointes par un lien de téléchargement

3.3.10.1 Explications

Lorsqu'une réponse à une demande en envoyée par courrier électronique, les documents associés à cette réponse, peuvent être envoyés :

- Soit en pièces jointe du courriel (avec le risque que la taille des documents dépasse la taille limite d'envoi par courriel).
- Soit par un lien de téléchargement des pièces jointes.

Par défaut, la configuration envoie les documents en pièces jointes de courriel et non pas par lien.

L'intérêt principal d'envoyer les documents par un lien plutôt qu'en pièces jointes d'un courriel, est qu'il n'y a plus de problème de taille limite d'un courriel, autant en envoi par l'exploitant, qu'en réception par le demandeur.

Si l'on choisit d'envoyer les documents par un lien de téléchargement, ce lien sera inclus dans le texte des courriel envoyés.

Que l'on choisisse ou pas d'utiliser ces liens de téléchargement, il faut mettre à jour les fichiers de configuration **dtDict.properties** et **exploitants.json**

3.3.10.2 Paramétrage

Modifier le fichier :

...\config\dtDict\dtDict.properties

en prenant exemple sur le fichier de la distribution :

...\ressources_installation\dtDict\aoServer\config\dtDict\dtDict.properties

ajouter les lignes :

```
# Téléchargement direct du fichier des documents à joindre en réponse aux demandes, plutôt que
par pièces jointes de courriel.

# Préfixe des liens de téléchargement (laisser à vide si ce téléchargement direct ne doit pas
être disponible et que les documents doivent être envoyés par pièce jointe de courriel).
# Si le serveur arcopole est derrière un proxy, il faut indiquer le lien tel qu'il est vu
d'internet, en passant par le proxy (pour que le lien de téléchargement soit accessible de
l'extérieur)
#dtDict.telechargementPrefixeLien=https://<votre serveur
dtDict>/arcopolepro/rest/module/dtDict/service/response/piècesjointes/
dtDict.telechargementPrefixeLien=
# Paramètres de protection contre les téléchargements multiples (non utilisés si
dtDict.telechargementPrefixeLien est à vide)
# Nbr de téléchargements sans délai d'attente (au-delà de ce nbr, un certain temps d'attente
sera exigé entre chaque téléchargement des documents d'une même réponse à une demande)
```

```
dtDict.telechargementNbTentativesSansDelai=2
# Coef de calcul du délai d'attente en secondes au-delà du nbr de téléchargements sans attente
:
# n° de téléchargement avec attente x coef -> délai d'attente pour le téléchargement suivant
# exemple : 300s -> 5x60 = 5mn d'attente pour le 1er téléchargement après les 2 sans délai,
puis 10mn pour le 2nd, 15mn pour le 3ème...
dtDict.telechargementCoefDelaiParTentative=300
# Délai en secondes au-delà duquel le délai d'attente est remis à 0 : 3600s = 1h. Au-delà
d'une heure un fichier peut à nouveau être téléchargé sans délai.
dtDict.telechargementDelaiPurge=3600
```

Modifier le fichier :

...\config\dtDict\exploitants.json

pour chacun des exploitants, chercher la propriété « mail » et y insérer la propriété
« envoiDocumentsParLien » avec la valeur false.

```
"mail": {
    "envoiDocumentsParLien": false, // false : L'envoi des documents se fait par pièces jointes de
    courriel, true : l'envoi se fait un lien de téléchargement
    "responseAddress": "courriel@gmail.com",
    "trackingAddress": "courriel@gmail.com"
},
```

Tel que l'on vient de le configurer, les documents à joindre aux réponses par courriel seront envoyés
en pièces jointes des courriels et non pas par un lien de téléchargement.

Pour mettre en place l'utilisation des liens de téléchargement, consulter le guide d'installation
DT-DICT version 4.0, chapitre 7.8, Envoi des documents de réponse par lien de téléchargement ou par
pièces jointes.

À noter que si l'on veut utiliser l'envoi des documents par un lien de téléchargement, il faut modifier
les modèles de courriels envoyés en réponse aux demandes, afin d'y insérer le lien de
téléchargement. Pour cela, voir le chapitre 3.3.11.3, Mise à jour des modèles de réponse
par courriel, de ce document.

Modèles de documents générés par JasperReports (.jrxml) :

Les modèles de documents complémentaires sont dans le dossier :

...\modules\dtDict\reports

Il s'agit de fichiers .jrxml (modifiables par JasperReports) qui permettent de générer les documents
complémentaires qui peuvent être envoyés avec les réponses aux demandes.

Dans le le fichier ...\\config\\exploitants.json, pour chacun des exploitants, dans leurs objets
« **reseaux** », « **documents** », ces fichiers jrxml sont référencés par la propriété « **url** » quand la
propriété « **jasper** » a la valeur **true**

Exemple :

```
[ {
    "id_exploitant": "_id_exploitant1",
```

```
...  
"reseaux": [  
  {  
    "nom": "mon reseau1",  
    ...  
    "documents": {  
      "dt": [  
        {  
          "nom": "Liste des reseaux.pdf",  
          "label": "Liste des reseaux",  
          "jasper": true,  
          "url": "reseaux",  
          "inclure": "yes"  
        },  
      ],  
    },  
  },  
],  
}
```

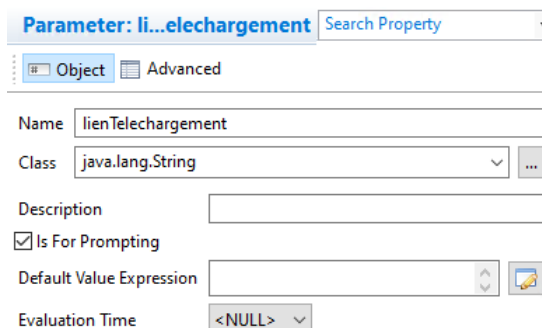
Si ces fichiers JasperReport ne sont pas utilisés par le client et n'ont pas été personnalisés pour ses besoins, remplacer ces fichiers par ceux disponibles dans la distribution dans :

...\ressources_installation\dtDict\aoServeur\modules\dtDict\reports

Si ces fichiers ont été personnalisés par le client, il faut les modifier pour leur ajouter un paramètre qui permettra d'utiliser le lien de téléchargement des pièces jointes dans ces documents.

Si ces documents n'ont pas besoin de contenir le lien de téléchargement, il est inutile de les modifier.

Pour ajouter un paramètre à un fichier jrxml, l'ouvrir avec JasperReport et lui ajouter un paramètre de nom **lienTelechargement**, et de classe **java.lang.String** :



Parameter: lienTelechargement Search Property

Object Advanced

Name: lienTelechargement

Class: java.lang.String

Description:

☒ Is For Prompting

Default Value Expression:

Evaluation Time: <NULL>

3.3.11 Personnalisation des courriels de réponse par exploitant

3.3.11.1 Explications

Lors de l'envoi d'un courriel par un compte courriel, il est possible d'indiquer un alias pour ce compte courriel.

Cela permet au destinataire du courriel de voir "Service des eaux de ..." plutôt que "serviceeaux@maville.com".

La version 4.0 de DT-DICT permet de paramétrer **pour chaque** exploitant :

- Le compte courriel qui sera utilisé pour l'envoi ;

Selon l'exploitant qui a traité un courriel de demande, la réponse viendra d'une adresse courriel spécifique à cet exploitant.

Voir le guide d'installation DT-DICT version 4.0, chapitre 7.11.5, Définition des courriels de réponse aux demandes.

- Les modèle de texte des courriels de réponse aux demandes ;
- Le modèle de l'objet des courriels de réponse aux demandes.

Les modèles de courriels ont été enrichis avec de nouveaux mots clefs (en particulier, pour envoyer si nécessaire, le lien de téléchargement direct des documents d'une demande).

3.3.11.2 Paramétrage

À partir du dossier de la distribution :

...\ressources_installation\dtDict\AopServeur\Config\dtDict

copier le fichier **exploitants.exemple**

vers le dossier :

...\config\dtDict

À partir du dossier de la distribution :

...\ressources_installation\dtDict\AopServeur\Modules\dtDict\templates

copier le fichier **Reponses-Lisez-moi.txt**

vers le dossier :

...\modules\dtDict\templates

et y supprimer le fichier **Lisez-moi.txt**

Modifier le fichier **...\config\dtDict\dtDict.properties**

Ajouter les lignes surlignées en jaune :

```
# Configuration générale d'envoi de courriel
dtDict.mail.host=smtp.gmail.com
dtDict.mail.port=587
dtDict.mail.username=mail@gmail.com
dtDict.mail.password=password
dtDict.mail.starttls=true
# adresse courriel du compte
dtDict.mail.sender.address=mail@monmail.com
dtDict.mail.sender.alias=Alias de mail@monmail.com

# optionnel : adresse courriel de réponse des courriels envoyés
# -> c'est l'adresse qui sera utilisée si on tente de répondre à un courriel envoyé (si laissé
à vide, c'est l'adresse du compte courriel qui sera utilisée)
dtDict.mail.sender.responseaddress=
```


dttdict.mail.sender.alias permet de donner un alias aux courriels envoyés en réponse aux demandes. Cet alias peut être laissé à vide.

dttdict.mail.sender.responseaddress permet d'indiquer une adresse de réponse aux courriels envoyés, différente de l'adresse du compte courriel. Cette adresse peut être laissée à vide.

Personnalisation des réponses par courriels aux demandes.

Ces personnalisations (optionnelles) se paramètrent en modifiant le fichier :

...\config\exploitants.json

Voir le guide d'installation DT-DICT version 4.0, chapitre 7.11.5, Définition des courriels de réponse aux demandes.

Personnalisation du compte courriel d'envoi de réponse par exploitant :

Propriété « **sender** ».

Personnalisation des modèles d'objet et corps de texte des courriels de réponse :

Propriétés « **pathModel*** » et « **subjectModel*** ».

Pour la personnalisation des fichiers modèles, voir le guide d'installation DT-DICT version 4.0, chapitre 9.7.1, Modèles de courriels de réponse aux demandes.

3.3.11.3 Mise à jour des modèles de réponse par courriel

Les modèles de réponses aux courriels sont dans le dossier :

...\modules\dttdict\templates

S'ils n'ont pas été modifiés par le client, remplacez-les par ceux de la distribution, présents dans le dossier :

...\ressources_installation\dttdict\aoptserveur\modules\dttdict\templates

Si le client avait modifié ces modèles, ne pas les remplacer, mais les adapter en prenant exemple sur ceux présents dans la distribution.

! **Attention**, si l'envoi des documents en réponse aux demandes est configuré pour envoyer des liens de téléchargement, il faut impérativement mettre dans les fichiers modèles de réponse, le mot-clé pour le lien de téléchargement [LIEN_TELECHARGEMENT].

3.3.12 Import de demande par relevé de courriels (accusés de réception et courriels de suivi (redirection))

3.3.12.1 Explications

Il est possible (de façon optionnelle) de paramétrer le fait d'envoyer un accusé de réception par courriel afin d'informer les demandeurs du traitement ou non traitement de son courriel.

Par défaut, des accusés de réception ne sont envoyés que pour les courriels refusés (incomplets, invalides...).

Ce paramétrage peut se faire :

- ▶ soit de façon globale, pour tous les comptes courriels relevés ;
- ▶ soit de façon spécifique pour chacun des comptes courriels relevés.

Il est aussi possible de personnaliser plus finement le courriel de suivi (redirection) qui est envoyé quand un courriel est reçu, de façon globale ou pour chaque compte courriel relevé.

Le corps et l'objet de ces courriels accusé de réception peuvent être personnalisés par des modèles.

De même le corps et l'objet des courriels de suivi (redirection) peuvent être personnalisés par des modèles.

3.3.12.2 Paramétrage

À partir du dossier de la distribution :

...\ressources_Installation\dtddict\aoptserveur\modules\dtddict\templates

copier dans :

...\modules\dtddict\templates

- **AutomateImportEmail-Lisez-moi.txt** (fichier)
- **AccuseReception** (dossier)
- **Redirection** (dossier)

Pour que des accusés de réception soient envoyés en réponse aux courriels relevés, il faut modifier le fichier **...\config\dtddict\automateImportEmail.json**, propriétés « **receipt** ».

Pour plus de précisions sur les paramétrages, voir le guide d'installation DT-DICT version 4.0, chapitre 7.14.3, Paramétrage de la tâche d'import automatique.

3.4 VÉRIFICATION DE L'INSTALLATION

La migration de DT-DICT est terminée.

Si DT-DICT était le seul module actif d'arcOpole PRO Serveur, vous pouvez redémarrer les services Windows.

- ▶ arcOpole PRO Serveur Database (aOpServerDatabase)
- ▶ arcOpole PRO Serveur (arcOpolePROServer)

Si d'autres modules sont à migrer, terminer leur migration avant de redémarrer les services d'arcOpole PRO Serveur.

Une fois les services redémarrés, vérifier que l'accès est fonctionnel par l'url :

<https://<serveur arcopolepro>/arcopolepro/apps/dtdict/index.html>

En cas de problème, consulter les fichiers de log :

...\log\arcopolepro.log

...\log\dtdict.log